



Direction de la santé

Référence rapport :

Date du contrôle :

Heure du contrôle :

Administration en charge du contrôle :
SECUALIM / ADA / ASV

Destinataire :

Check-liste de contrôle: Préparations pour nourrissons et préparations de suite

Explications sur le système d'appréciation:

pondération: importance allouée au critère par l'autorité compétente
conformité: C (conforme) non applicable, non observé, non contrôlé = 0,
ncm (non conformité mineure) = 5,
NCM (non conformité majeure) = 10,
WC = \sum de toutes les pondérations x 10
% de conformité pondérée = $(1 - ((\sum (\text{Pondération} \times \text{Etat de conformité})) : \text{WC})) \times 100$

Pondération	C	ncm	NCM	n.applic observé n. contrôlé
-------------	---	-----	-----	------------------------------------

Publicité

Règlement gd nourrissons et préparations de suite rgd du 19 mars 2008, art 13.1.
Publicité

10 Interdiction de publicité

--	--	--	--	--

Règlement gd nourrissons et préparations de suite rgd du 19 mars 2008, art 13.2.
Publicité

20 Publicité autorisée seulement dans des publications spécialisées

--	--	--	--	--

Règlement gd nourrissons et préparations de suite rgd du 19 mars 2008, art 13.3.
Publicité

30 Publicité, distribution d'échantillons, et autres pratiques promotionnelles interdites dans les points de vente.

--	--	--	--	--

Règlement gd nourrissons et préparations de suite rgd du 19 mars 2008, art 13.4.
Publicité

40 Fourniture gratuite par les fabricants et distributeurs interdite aux mères et membres de famille

--	--	--	--	--

Remarques:

Lors de l'inspection les personnes suivantes étaient présentes :

SECUALIM / ADA / ASV :

Entreprise contrôlé

Des échantillons ont été prélevés en cours d'inspection :

Oui

Non

Agent de contrôle :

Personne contrôlée :

Version non-officielle